

Le 2 octobre 2018

Dépeuplement du troupeau de cervidés en contact avec la MDC dans les Laurentides

Bonjour,

À la suite de la première détection de la maladie débilitante chronique (MDC) dans l'Est du Canada, confirmée le 10 septembre dernier chez un cerf rouge d'un élevage des Laurentides au Québec, l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a émis une ordonnance de dépeuplement du troupeau d'où provient l'animal infecté.

Cette mesure vise à réduire le risque de propagation de la MDC dans la faune.

La destruction du troupeau sera progressive et s'étendra sur une période de plusieurs semaines selon les procédures établies par l'ACIA en collaboration avec l'éleveur et les autorités provinciales.

Toutes les carcasses des bêtes abattues seront analysées pour la MDC. La viande provenant d'animaux avec un résultat négatif au test de dépistage pourra être distribuée et consommée. Tout produit provenant d'un animal ayant obtenu un résultat positif au test sera détruit.

L'éleveur sera indemnisé pour la valeur marchande des animaux ayant fait l'objet de l'ordonnance de destruction.

Pour de plus amples renseignements sur la maladie et sur les programmes applicables à la gestion de la MDC, nous vous invitons à consulter les sites web de l'[ACIA](#), du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec ([MAPAQ](#)) et du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs ([MFFP](#)) du Québec.